

# CHARTRE INTERNET DE LA BIBLIOTHEQUE DE MAICHE

## Missions de la bibliothèque

« L'accès libre à l'Internet dans les bibliothèques et les services d'information garantit la liberté de l'individu et du groupe, sa prospérité et son développement. »

*Manifeste IFLA (Fédération internationale des associations de bibliothécaires et d'institutions) pour Internet, 1<sup>er</sup> mai 2002.*

La consultation d'Internet a pour objet de compléter la documentation proposée aux usagers des collections de la bibliothèque et de permettre à un public le plus large possible de découvrir et d'utiliser ces outils de recherche d'informations.

## Conditions d'accès et d'utilisation

Toutes les fonctionnalités d'Internet sont accessibles mais, dans le souci de respecter les missions qui incombent aux bibliothèques, l'usage de la discussion en ligne (chat) est interdit, la messagerie est seulement tolérée. La consultation est limitée à deux personnes par poste. En cas d'abus, la bibliothèque se réserve le droit de suspendre la connexion.

*L'utilisation du poste informatique doit s'effectuer dans le respect des dispositions légales en vigueur réprimant notamment le racisme, le révisionnisme, la pédophilie et la diffamation.*

Conformément à la loi du 5 janvier 1988 relative à la fraude informatique, il est interdit de pénétrer dans des systèmes autres que ceux dont l'accès sont prévus, d'entraver le système, de porter atteinte aux données et de tenter d'accéder au disque dur.

*La loi du 1er juillet 1992 relative à la propriété intellectuelle réprime la contrefaçon de logiciels.*

Pour les moins de 18 ans, la consultation d'Internet est réservée aux détenteurs d'une carte d'abonnement à la bibliothèque.

## Utilisation d'Internet

- 1) Deux postes avec accès à Internet sont à la disposition du public. L'accès est payant : 1.00€ le ¼ heure, 2.00 € la 1/2 heure, 4.00 € l'heure.
- 2) L'accès aux stations se fait librement pour une période de 30 minutes, non reconductible en cas d'attente de connexion.
- 3) Les réservations sont possibles pour deux heures de connexion maximum. L'utilisateur s'engage à prévenir la bibliothèque en cas de désistement. Toute personne en retard de plus de quinze minutes sera considérée comme absente, et le poste réservé sera mis à la disposition d'un autre utilisateur.

4) Ne sont pas autorisés :

- l'accès à des sites qui ne respectent pas la législation française
- l'accès à des sites à caractère violent, ou pornographique, ou de nature à porter atteinte à la dignité humaine,
- l'accès à des sites de dialogues en direct,
- l'exécution de fichiers .exe,
- la modification des paramètres,
- l'installation de logiciels,
- les téléchargements

5) La consultation doit se faire dans le calme.

6) L'utilisateur doit se référer aux bibliothécaires en cas de difficultés (par exemple message d'erreur, fenêtre inattendue...)

La bibliothèque n'est en aucun cas responsable des informations trouvées par les usagers sur Internet.

**Toute personne utilisant l'accès à Internet proposé par la bibliothèque s'engage à respecter cette chartre. L'accès au poste se fait sur présentation de la carte d'identité. Le personnel de la bibliothèque a toute autorité pour la faire respecter, interrompre au besoin une connexion, et assurer le bon fonctionnement de ce service.**

Le règlement de la connexion sera accompagné d'un reçu où seront mentionnés la date et l'heure de la connexion.